

La DATAR : <http://territoires.gouv.fr/la-datar>

Administration de mission à vocation interministérielle, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) est un service du Premier ministre mis à disposition du ministre en charge de l'aménagement du territoire.

La DATAR prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'État. A ce titre, elle assure la préparation des Comités interministériels d'aménagement et de développement des territoires (CIADT).

Dans une perspective de développement durable, l'action de la Délégation est guidée par un double objectif :

- renforcer l'attractivité des territoires,
- assurer leur cohésion et leur équilibre dans une Europe élargie et dans un cadre partenarial avec les collectivités territoriales et les autres acteurs du développement local.

La DATAR regroupe environ 180 agents, issus de différentes administrations ou organismes publics.

Voir l'organigramme : <http://territoires.gouv.fr/lorganigramme>

Trois noms pour une Délégation

- **14 février 1963** : création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ;
- **1er janvier 2006** : la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) se substitue à la DATAR ;
- **15 décembre 2009** : la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) se substitue à la DIACT.

La DATAR est un lieu d'échange unique entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales à travers 3 dimensions essentielles :

- L'action interministérielle, c'est une structure dont le statut et la mission contribuent à animer une transversalité rare dans l'administration française ;
- L'action territoriale, soit en pilotant les interventions sur de grands projets d'envergure nationale (cf. Mont Saint-Michel), soit en accompagnant les projets portés par les acteurs du développement local ;
- La créativité, par le lancement de politiques innovantes ou la promotion de nouveaux outils de développement.

Pascal AUZANNET : <http://www.123people.fr/s/pascal+auzannet>

A été un artisan du protocole Gouvernement/region JPH... *avec l'aide de René et Georges, voir les articles de presse.*

Publié qq jours avant le 26 janvier....Arc Express / Grand Paris : accord en vue !

Maurice Leroy, ministre de la Ville, chargé du Grand Paris, compte parvenir « dans les jours qui viennent » à une « vision partagée » des projets de transport en Ile-de-France. Vision qui se traduirait par une carte, un calendrier, un financement. Il l'a annoncé le 6 janvier lors d'une réunion à Bondy, où il a assuré à Claude Bartolone, président du conseil général de Seine-Saint-Denis, *qu'il intégrait la proposition de tracé du département, votée à l'unanimité, dans la synthèse en cours.* Maurice Leroy qui « travaille très bien avec Jean-Paul Huchon », veut aboutir avant le 31 janvier, ce qui permet de faire rentrer la synthèse dans le cadre du double débat public qui s'achève, et de faire l'économie d'un nouveau débat. **Pascal Auzannet (Datar, Société du Grand Paris)** est chargé d'assurer la coordination entre Val-de-Marne et Seine Saint-Denis.

Enfin, pour faire aboutir le SDRIF, rejeté par le Conseil d'Etat, le ministre veut passer par la voie parlementaire, sans doute par une proposition de loi.

Question / P Auzannet à la DATAR : OK ! A la SGP ??? ce serait gonflé !!!